



Extrait du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières tenue le 19 juin 2023, à 13 h 30.

ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE ET À LA VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONSIDÉRANT les articles 42, 43 et 53 du Règlement de régie interne;

CONSIDÉRANT que les élections à la présidence et à la vice-présidence ont lieu à la dernière assemblée ordinaire du mois de juin de chaque année parmi les personnes visées aux paragraphes d), e) et f) de l'article 32 de la Loi sur l'Université du Québec pour un mandat renouvelable d'une durée normale d'un an ou jusqu'à ce que son successeur ait été élu;

CONSIDÉRANT que ces personnes élues entrent en fonction dès la fin de l'assemblée;

CONSIDÉRANT la résolution 2022-CA697-04.04.03-R7792 (20 juin 2022) nommant Paul Guyot à la présidence du conseil d'administration pour un mandat se terminant à la réunion ordinaire du conseil d'administration du mois de juin 2023;

CONSIDÉRANT la résolution 2022-CA697-04.04.03-R7792 (20 juin 2022) nommant Marta Acevedo à la vice-présidence du conseil d'administration pour un mandat se terminant à la réunion ordinaire du conseil d'administration du mois de juin 2023;

CONSIDÉRANT les explications du secrétaire général;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :

1. de nommer Paul Guyot, à la présidence du conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières, pour un mandat d'un an se terminant à la réunion ordinaire du conseil d'administration qui se tiendra au mois de juin 2024 ;
2. de nommer Marta Acevedo, à la vice-présidence du conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières, pour un mandat d'un an se terminant à la réunion ordinaire du conseil d'administration qui se tiendra au mois de juin 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par:

M^e Éric Hamelin

Secrétaire général